

ALLOCATIONS D'ÉTUDES

Et si j'y avais droit ?

Rendez-vous sur notre site internet :

www.allocations-etudes.cfwb.be



Pour qui ?

L'allocation d'études ou bourse d'études est une aide financière qui peut être octroyée aux élèves de l'enseignement **secondaire** et aux étudiants du **supérieur**.

Quelles sont les conditions ?

Pour bénéficier d'une allocation d'études, différents critères et conditions seront pris en compte, dont principalement les revenus du ménage et les revenus cadastraux ou de loyers.



Un changement récent dans votre situation financière (perte d'emploi, divorce, décès, maladie...), peut être pris en compte, sous certaines conditions, et permettre l'octroi d'une allocation spécifique.

Comment introduire sa demande ?

Chaque année, à partir de juillet et jusqu'au 31 octobre, vous introduisez une demande via notre site internet.

Deux possibilités s'offrent à vous sur www.allocations-etudes.cfwb.be

Le formulaire électronique
à compléter en ligne.
Il permet une démarche simplifiée, sécurisée et sans frais.



ou

Le formulaire papier (PDF)
à télécharger et imprimer.
Puis à compléter et à renvoyer obligatoirement par courrier postal recommandé.



Pour que votre dossier soit recevable, vous devez disposer, à la date de la demande, d'une composition de ménage établie en Belgique.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet.



Centre d'appel

Numéro Vert - Gratuit

02 413 37 37 du lundi au jeudi de 09h à 12h

Les informations reprises dans cette brochure sont toujours susceptibles de changements.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère - www.fw-b.be - 0800 20.000

Administration générale de l'Enseignement - Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique
Service général de l'Enseignement tout au long de la vie - Direction des Allocations et Prêts d'Études - www.enseignement.be

Éditrice responsable : Lise-Anne Hanse, Administratrice générale de l'Enseignement, Avenue du Port 16 - 1080 Bruxelles - Graphisme : DAPE - Mai 2021